



MAIRIE  
DE  
VICQ-SUR-GARTEMPE

## CONSEIL MUNICIPAL

### du Lundi 19 décembre 2022

Nombre de membres :		L'An deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, Maire.
En exercice :	15	
Présents :	10	
Votants :	14	

**Présents** : Pascal BERNARD, Jacky NEUVY, Xavier ROBIN, Corinne NEUVY, Alain CATHELIN, Marie CAMBRAN, Sébastien CARTEAUX, Cédric PIAULT, Evelyne POITRENAUD, Marie-Jeanne ROUET.

**Absents excusés** : Caroline MAIGNE-NEVEU, Éric DENIS (pouvoir donné à M. BERNARD), Liliane LUSSIGNOLI (pouvoir donné à Mme CAMBRAN), Virginie RICATEAU (pouvoir donné à M. CATHELIN), Maxime FOURMAUX (pouvoir donné à M. NEUVY)

**Secrétaire de séance** : Marie-Jeanne ROUET

**Assiste également** : Julie MARGUERITE, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40

#### **Ordre du jour**

1. D48 – Révision des tarifs et du règlement de la salle des fêtes

#### **Questions diverses**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 : adopté à l'unanimité.**

<b>1</b>	<b>D48 – Révision des tarifs et du règlement Salle des fêtes</b>
----------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les conditions de réservation et d'utilisation de la salle des fêtes.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :**

- ajout des modalités d'utilisation des nouveaux équipements : lave-vaisselle et micro-onde
- mise à jour des informations concernant le nombre de places assises
- évolution des tarifs

Monsieur le Maire indique que le règlement de la salle des fêtes et la fiche état des lieux seront à modifier en conséquence.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;**

**Vu** la délibération n°21 du 27 février 2020 relative aux tarifs de location de la salle des fêtes ;

**Considérant** que pour la bonne organisation des services il est nécessaire de clarifier les conditions de mises à disposition des nouveaux équipements.

**Considérant** que les tarifs n'ont pas évolués depuis 2017.

**Considérant** que le lave-vaisselle nécessite la mise à disposition de liquide rinçage et que le montant de la redevance de collecte des déchets a augmentée pour le point de collecte Salle des fêtes, de même que les coûts de l'énergie.

Pascal BERNARD propose une modification de 5 euros des différents tarifs.

Alain CATHELIN précise que le lave-vaisselle est en réparation et va être remplacé par un neuf qui sera livré le 20/12. La différence de prix de l'ordre de 300 euros est prise en charge par le Comité des Fêtes. Le nouveau lave-vaisselle a un temps de chauffe légèrement supérieur à l'ancien modèle. Il fonctionne sur du 220V au lieu de 380V.

Xavier ROBIN complète en disant que l'installation électrique n'a pas besoin d'être modifiée, seul le branchement sera modifié pour n'utiliser que 2 phases.

Pascal BERNARD ajoute que le liquide rinçage utilisé est en bidon de 5 ou 10L et par conséquent il sera à la charge de la commune.

Sébastien CARTEAUX demande comment se situent les tarifs par rapports aux autres salles alentours ?

Jacky NEUVY répond que la salle de Vicq est généralement bien moins chère mais que cela s'explique aussi parce que les niveaux de confort proposés sont différents. Les tarifs de Vicq sont similaires à ceux de Saint Pierre de Maillé ou de Néons sur Creuses qui proposent à la location des salles dans la même gamme.

Evelyne POITRENAUD demande à quel moment est effectué le paiement et qui évalue le forfait ménage ?

Pascal BERNARD explique que c'est de rôle des états des lieux qui sont réalisés par les agents ou les élus avec le locataire.

Sébastien CARTEAUX et Corinne NEUVY estiment qu'une augmentation de 5 euros est faible comparativement à la hausse du coût de l'énergie.

Alain CATHELIN ajoute que le coût de la collecte des déchets est aussi en augmentation.

Plusieurs élus partagent cet avis et une augmentation de 10 euros est proposée.

Jacky NEUVY précise que les tarifs n'ont pas été revus depuis 2017.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal à l'unanimité

**DECIDE** d'adopter les tarifs suivants pour les contrats signés à compter du 20 décembre 2022 :

Type de location	Journée (en semaine)		Week-end complet (ou 2 jours)		Vin d'honneur
	Du 01 mai au 30 septembre	Du 01 octobre au 30 avril	Du 01 mai au 30 septembre	Du 01 octobre au 30 avril	
<b>Particuliers</b> <b>Vicq sur Gartempe</b>	75€	80€	140€	150€	50€
<b>Particuliers et</b> <b>Associations</b> <b>Hors Commune</b>	95€	100€	170€	180€	70€

Associations Vicq sur Gartempe	Manifestations à but lucratif	Manifestations à but non lucratif	1 <sup>ère</sup> utilisation de l'année Arbre de Noël Journée du Don du Sang
		60€	45€

### Suppléments :

- Chambre froide : 50€
- Forfait ménage : 40€
- Majoration du forfait ménage : 40€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à jour le règlement intérieur de la salle des fêtes et la fiche état des lieux.

## Questions diverses

### **Ecole**

La situation s'apaise progressivement en ce qui concerne les inquiétudes de certains parents sur le comportement de quelques élèves. Le message a également été diffusé dans le compte-rendu du conseil d'école.

La Directrice est en arrêt maladie et sa remplaçant est également en arrêt depuis une semaine. Les remplaçants de courte durée qui ne sont pas préparés pour une classe à 4 niveaux se succèdent ce qui est préjudiciable pour l'apprentissage des élèves. La commune a déjà alerté l'académie plusieurs fois à ce sujet et demande un remplaçant de longue durée.

L'académie rencontre des problèmes de personnel. Lors de la dernière réunion des problèmes généraux de niveau scolaire dans le département ont été soulignés, en particulier dans les très petites et les très grandes écoles. L'académie souhaite donc développer les pôles éducatifs de taille moyenne.

### **Terrain face au cimetière**

Le terrain a été cédé par Monsieur Collet à la commune. Une proposition serait de l'utiliser pour en faire le jardin du souvenir étant donné la proximité avec le cimetière. L'arbre du souvenir pourrait alors y être installé.

Une autre proposition était d'en faire un verger communal. Une réflexion est nécessaire pour choisir une orientation quant à l'utilisation de ce terrain. Dans ce cadre, les propositions d'idées sont aussi bienvenues.

### **Préparation budgétaire**

Comme chaque année, une liste d'achats et de travaux sur les bâtiments et les routes est en cours de constitution. Des estimations et des devis doivent être demandés afin de réunir une commission et de faire des choix. Le budget disponible sera identique à celui de 2022.

### **Café restaurant**

La gérante a changé ses projets et souhaite maintenant rester habiter dans le logement du 1er étage. Le notaire a donc été contacté afin de réaliser un bail locatif et non plus un bail commercial. De nouveaux diagnostics sont à faire concernant les installations électriques et le plomb, en plus de ceux déjà réalisés pour la préparation du bail commercial. Les frais de notaire sont prévus à la charge du preneur.

### **Projet de Bar associatif**

L'achèvement de travaux n'a pas encore été déposé. La gérante devra ensuite contacter un bureau de contrôle pour faire vérifier la conformité. Elle a obtenu son permis d'exploitation mais n'a pas encore trouvé de licence pour faire une demande de transfert. En effet la commune de Vicq sur Gartempe n'est pas en mesure de délivrer plus de 2 licences sur son territoire. La gérante doit faire l'acquisition d'une licence ailleurs et demander le transfert sur la commune.

### **Animations**

Noël des anciens : Repas de grande qualité, bonne ambiance, très bons échos de la part des participants.

Marché de Noël : le marché est plus agréable à l'extérieur néanmoins il nécessite une grosse préparation la veille et un important effort de rangement. Trop peu de parents d'élèves étaient mobilisés alors qu'il s'agit d'une initiative de l'APE. Le marché de Noël n'aurait pu avoir lieu sans les membres du Comité des Fêtes. L'intérêt des enfants semble avoir été un peu oublié. Le sujet devra être abordé par l'APE lors du prochain conseil d'école.

Terra Aventura : derniers repérages du parcours faits par Grand Châtellerault le 15/12.

### **Plantation de haies**

Les travaux de toiture à l'aire de loisirs ont été réalisés par S. COLLET. La plantation de la haie à l'aire de loisirs dérange beaucoup l'US Vicq en raison de l'implantation du barnum pour la soirée moules-frites. La commune a renvoyé une nouvelle proposition en installant le barnum en parallèle à la haie. Prévoir d'organiser un rendez-vous sur place avec l'US Vicq.

### **Vente de bois**

Les parcelles doivent être identifiées et recensées avant de délibérer sur un tarif de vente.

### **Vœux**

Invitations envoyées pour le 7 janvier à 11h. Prévoir d'organiser la cérémonie pour environ 100 personnes.

### **City Stade**

A titre d'information une étude chiffrée a été demandée pour l'installation d'un city stade. Un emplacement possible aurait pu être au fond du terrain Vachon. Le montant serait de l'ordre de 60 à 80K euros ce qui est au-delà des possibilités actuelles de la commune. Cet équipement ciblerait surtout les adolescents.

### Antenne relais

ENEDIS étant actuellement dans l'incapacité de fournir des transformateurs, un raccordement électrique provisoire de l'antenne a été réalisé le 4 décembre. Une phase de paramétrage est maintenant nécessaire. L'antenne devrait être opérationnelle fin février 2023.

### Calendrier des conseils municipaux 2023

18 janvier, 22 février, 15 mars

5 avril sous réserve du vote du budget

17 mai, 21 juin, 19 juillet, 20 septembre

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h**

**Date de publication : 21/12/2022**

Pascal BERNARD,  
Maire de Vicq sur Gartempe

Marie-Jeanne ROUET  
Secrétaire de séance

